



2020-2021



*Bienvenue en première
à l'Institut Saint-Joseph
de Ciney*



Renseignements et inscriptions

Pourquoi choisir l'Institut Saint-Joseph de Ciney ?

Nos atouts

- Des professeurs et des éducateurs compétents, attentifs à chaque élève.
- Un premier degré commun complet (1^e Commune, 1^e Différenciée, 1^e PIA, 2C, 2PIA, 2D, 2S).
- Un projet pédagogique visant la réussite de tous nos élèves (aides possibles : apprentissage par les pairs, école des devoirs, méthode de travail, logopède, coordinateurs, coaching scolaire, CPMS).
- Une exigence de travail régulier.
- Une discipline basée sur la notion de respect.
- Une attention particulière portée aux cours de langues : possibilité d'apprendre le néerlandais par immersion ou l'anglais par « Nueves lernen » (intelligences multiples).
- Des échanges linguistiques organisés depuis 30 ans avec la même école flamande !
- Un cadre de vie exceptionnel (chaque année dans un bâtiment dans un parc arboré).
- Une infrastructure sportive unique.
- Une possibilité de dîner chaud préparé à l'école.
- Une orientation possible à la fin du degré vers toutes les filières de l'enseignement général, technique, professionnel et en alternance.

Quand venez-vous inscrire votre enfant ?

Pendant l'année

Le Décret prévoit une période d'inscription de 3 semaines pendant lesquelles l'inscription est prioritaire. Vous devez pour ce faire vous munir du FUI (Formulaire Unique d'Inscription) que chaque élève de 6^e primaire aura reçu de son établissement.

- Nous vous accueillerons
- de 07h00 à 17h00 : lundi 10 février.
 - de 08h30 à 16h45 : mardi 11, jeudi 13, vendredi 14 février.
 - de 08h30 à 16h00 : mercredi 12

Les deux autres semaines, vous pourrez nous rencontrer pendant les heures d'ouverture d'école (de 08h30 à 16h45) et en dehors, sur rendez-vous au **083/23 21 71**.

Lors de l'inscription, il est important de vous munir de la carte d'identité de votre enfant !

Pour faire un choix éclairé, vous pouvez déjà nous contacter pour une rencontre personnalisée en téléphonant au secrétariat ou participer à une journée d'information, le samedi 1er février 2020 (à 9h30 ou à 13h30).

Pendant les vacances

À l'école

Les bureaux de l'Institut seront ouverts pour inscriptions et réinscriptions, du 1^{er} juillet au 3 juillet inclus et du 18 au 31 août inclus et ce, du lundi au vendredi, de 09 h à 12 h et de 13 h30 à 16 h.

Seul numéro de téléphone à utiliser : 083/23 21 70.

Local : Salle des professeurs du premier degré : bâtiment Béjart.

Numéros des secrétariats respectifs que vous pouvez contacter jusqu'au 03/07 et à partir du 18/08.

- Enseignements Maternel et Primaire : 083/ 23 21 90
- Degré inférieur : 083/ 23 21 70
Mesdames Foulon et Detienne
- Enseignement Général (degré supérieur) : 083/ 23 21 50
M. Rondiat
- Enseignements Technique et Professionnel (degré supérieur) : 083/ 23 21 60
M. Callens
- Fax : 083/ 21 29 15 (EG) 083/ 21 62 28 (ET)

Renseignements au Centre P.M.S.

Ouverture du CPMS jusqu'au 3 juillet et à partir du 24 août.

Une équipe à votre service sous la direction de Madame Chaboteaux.

Pour le premier degré, les personnes de référence sont Madame Duquesne et Madame Igot.

Une adresse à retenir :

Centre P.M.S. - Avenue Franchet d'Esperey 9 - 5500 Dinant 082/22.29.31 de 13h à 16h

L'Institut Saint-Joseph, une école lasallienne

C'est à la fin du 17^e siècle que Jean-Baptiste de la Salle, prêtre du Diocèse de Reims, est amené à s'occuper des maîtres des écoles créées à Reims pour les enfants pauvres.

Il organise une communauté de maîtres appelée "Frères des Ecoles Chrétiennes". En 30 ans environ, il ouvre des écoles dans plusieurs villes de France. Préoccupé par les besoins de son temps, il est un innovateur par le développement de programmes pour la formation des enseignants et par l'exercice pratique de la pédagogie.

Il considère que l'école est une communauté de croyants vivant concrètement la fraternité et travaillant ensemble à la réalisation du même objectif. Elle aide les jeunes dans la pratique concrète de l'Evangile, à cultiver leur fidélité à l'Eglise et à devenir des citoyens.

Cette école nouvelle, ce partage communautaire d'un projet éducatif avec des Frères est à la base de la fondation de l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes.

Le projet éducatif de notre école

Notre école et sa communauté éducative répondent à une mission sociale : à la lumière de l'Evangile, elles veillent à donner à chaque jeune les moyens en savoirs et savoir-faire, à intégrer l'héritage culturel de la société, à prendre sa place dans celle-ci et à l'améliorer.

Dès lors, l'ISJ entend respecter le jeune comme une personne en devenir. L'établissement veille à ce qu'il puisse s'ouvrir :

- à lui-même,
- aux autres,
- à la société,
- à ce qui le dépasse.

Notre communauté éducative est au service du jeune.

Dans une attitude d'ouverture et d'accueil, notre école a le souci de :

- valoriser tous les jeunes,
- éduquer à l'autonomie et à la solidarité responsable,
- établir une relation éducative basée sur un rapport de confiance entre les personnes,
- pratiquer une pédagogie efficace, adaptée et actualisée pour répondre aux besoins réels.

Notre école veut accueillir le jeune dans toute son intégrité.

Nous voulons à la fois former le jeune, le citoyen et l'acteur économique.

- a) **Chaque jeune est une personne unique** : notre école accepte donc le jeune tel qu'il est dans sa réalité familiale et sociale. Avec ses parents, ses premiers éducateurs, elle participe au développement de sa personnalité, à l'émergence de son projet personnel et à son orientation. Chaque éducateur veille à reconnaître et développer les richesses propres de chacun.

Notre école traite tous ceux qui ne sont pas de sa communauté de foi avec la plus grande considération. Cependant, même si leurs références sont différentes, elle les invite à respecter les valeurs qui inspirent toutes ses actions.

- b) Notre école vise à former - au travers de l'apprentissage de pratiques citoyennes - le citoyen **de sa région, de son pays, de l'Europe et du monde.**
- c) Nous souhaitons doter nos élèves des compétences leur permettant d'être des acteurs efficaces dans la vie économique et professionnelle et de pouvoir **se réadapter constamment.**

Le projet pédagogique de notre école

L'enseignement dispensé à l'ISJ privilégie une pédagogie active.

L'enseignant donne à l'élève les savoirs et les savoir-faire indispensables tout en le plaçant au centre des apprentissages.

L'élève est donc acteur de sa formation et non consommateur.

L'enseignement poursuivi à l'ISJ **recherche le sens**. Il n'est pas déconnecté des réalités socio-économiques, culturelles et technologiques d'aujourd'hui et de demain.

Un des objectifs pédagogiques prioritaires est l'apprentissage continu tout au long de l'année scolaire et la pratique d'une remédiation permanente. La pédagogie aussi différenciée que possible aide chaque jeune à progresser à son rythme. L'évaluation est continue (l'évaluation "formative" où le droit à l'erreur de l'élève est accentué) et axée sur la remédiation au travers des cours et des bilans de récupération),

Une large place est faite au questionnement, à la résolution de problèmes et à l'apprentissage d'un français oral et écrit performant.

Un suivi particulier est assuré **pour chaque élève en difficulté**. En effet, une attention toute particulière est accordée à l'élève présentant des difficultés d'apprentissage.

- Tout d'abord, la remédiation est apportée par le professeur en classe par une attention plus individuelle, par des travaux supplémentaires, des conseils sur la méthode de travail ou l'aide d'un collègue dans le cadre de pratique de coenseignement ...
- Des aides spontanées sont proposées aux élèves par les enseignants sur les temps de midi ou lors de 9^e heures. L'élève peut y participer de lui-même ou y être invité par le professeur. Sa présence y est alors requise.
- Un horaire spécial de remédiations (matières-méthode-estime de soi...) est organisé pour les élèves qui éprouvent des difficultés (élèves en classe PIA).
- Pour les élèves qui ont un échec au bilan, une possibilité de bilan de récupération est accordée par le conseil de classe (maximum 2 bilans peuvent être représentés).
- Une aide peut être apportée par le CPMS pour travailler le projet personnel ou pour résoudre des problèmes plus spécifiques.

- Un coaching scolaire peut également être proposé à l'élève pour l'aider à résoudre des problèmes de motivation, de méthode, de stress, de confiance en soi...
- Une école des devoirs est organisée 3 jours par semaine : c'est une aide à la réalisation des travaux à domicile.
- Il y a probablement dans notre école, comme dans toutes les écoles de Belgique, autour de 10% d'enfants subissant des troubles de l'apprentissage plus ou moins sévères et qui se manifestent sous différentes formes : *dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, dyspraxie, troubles déficitaires de l'attention avec ou sans hyperactivité.*

Il est certain que ces élèves peuvent vivre des moments difficiles lors des apprentissages fondamentaux et ce tout au long du cursus secondaire.

Depuis plusieurs années, de nombreux professeurs à l'école se sont formés individuellement à déceler ces troubles et à tenter d'y trouver l'une ou l'autre solution.

Nous avons décidé depuis quelques années de prendre ce problème à bras le corps en engageant une logopède. Son action est double : assurer un suivi des jeunes souffrant de ces troubles, coordonner une action commune avec les professeurs en imaginant des aménagements à mettre en place en classe et à la maison. Une logopède aide gratuitement les enfants qui rencontrent un trouble de l'apprentissage si les parents en font la demande. Cette aide ne remplace pas un éventuel suivi extérieur.

La relation pédagogique à l'élève est positivante. Ce que l'on cherche, ce sont les valeurs de l'élève.

L'objectif du Premier Degré est de faire acquérir à tous les élèves les compétences de base nécessaires pour atteindre le deuxième degré et ainsi obtenir le **CE1D (Certificat d'Etudes du 1^{er} Degré)**.

Les enseignants de l'école ont la volonté de se former constamment dans leur branche et aux méthodologies nouvelles. Ils encouragent chez l'élève **un travail régulier et assidu en classe et à domicile.**

Pour grandir, les élèves sont également soutenus par une équipe d'éducateurs dont un préfet de discipline. Le respect de soi, des autres et du matériel mis à disposition est au centre de notre règlement d'ordre intérieur.

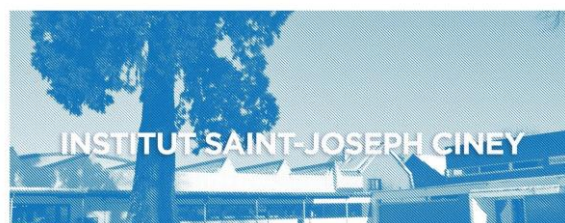
Pour répondre à certaines de vos questions

Avez-vous un site Internet ?

Oui, son adresse est : www.isjciney.be

On y trouve des informations sur tout ce qui concerne l'école : contacts, grilles horaires, projets pédagogique et éducatif, Règlement d'ordre intérieur, règlement des études.

 INSTITUT SAINT-JOSEPH CINEY ÉCOLE D1 COMMUN D2-D3 ENS. GÉNÉRAL D2-D3 ENS. TECHNIQUE INTERNET CONTACTS



Qu'est-ce que Smartschool ?



Smartschool est la plateforme collaborative utilisée à l'école. Il s'agit d'un système clos où seules les personnes ayant un login et un mot de passe peuvent accéder aux informations qui leur sont propres ainsi qu'aux documents qui précisent le fonctionnement de l'établissement. Différents modules sont proposés tels que la messagerie, le suivi des élèves, le journal de classe numérique, l'Intradesk permettant le partage de documents...

Une séance de formation est proposée le jour de la rentrée scolaire.

Organisation du premier degré à l'école : enseignement général ou école technique ?

Lorsque votre enfant est inscrit à l'Institut Saint-Joseph, il peut dépendre administrativement de l'enseignement général ou de l'école technique. Peu importe pour lui puisqu'il s'agit d'une première année commune avec les mêmes professeurs pour les « deux » écoles. Il en va de même pour la deuxième année.

Tous les élèves du 1^{er} degré de l'Institut Saint-Joseph seront soumis aux MÊMES examens (épreuves externes certificatives obligatoires) et obtiendront, en cas de réussite, le MÊME Certificat d'Etudes du 1^{er} Degré (CE1D) donnant accès à une 3^e dans la section de leur choix.

Le premier degré est géré par mesdames Foulon et Detienne et il se compose d'un premier degré commun et un premier degré différencié.

Le premier degré commun

- Il est accessible pour tous les élèves ayant obtenu le CEB (certificat d'enseignement de base).
- L'objectif est d'acquérir les socles de compétences de base définies par décret et d'obtenir le CE1D.
- Un horaire spécial de remédiations (matières, méthode, estime de soi...) est organisé pour les élèves qui éprouvent des difficultés (1^{re} PIA).
- Le premier degré doit être accompli en deux années au minimum (1C puis 2C) et trois au maximum.
- Une année supplémentaire peut donc être nécessaire (2S) au cours de laquelle des cours d'activités complémentaires sont remplacés par des cours de renforcement dans les cours généraux.

Le premier degré différencié

- Il est proposé à tous les élèves n'ayant pas obtenu le CEB (certificat d'enseignement de base) et seulement eux. L'objectif est d'obtenir ce CEB.
- La langue néerlandaise n'est pas proposée.
- Une année supplémentaire peut être nécessaire (2 Diff).
- Lorsque l'élève obtient le CEB, il peut regagner le premier degré commun (1 Co).

Le plus petit nombre d'élèves par classe favorise les apprentissages. Les professeurs peuvent y donner un enseignement adapté, individualisé.

Travail sur ordinateur, activités manuelles, jeux... permettent de se relancer et de reprendre goût à l'école.

Rôles des titulaires ?

Les professeurs travaillent en équipe. Dans chaque classe deux titulaires sont les professeurs référents : ils seront particulièrement attentifs au suivi pédagogique.

Ils sont les interlocuteurs privilégiés des parents ; ils sont informés des aspects pédagogiques ou des aspects qui ont trait à l'ambiance de la classe.

C'est à eux que les élèves confient toutes leurs difficultés. Si vous avez besoin de les contacter vous pouvez communiquer avec eux via la plateforme Smartschool.

Ce sont eux aussi qui contrôlent les journaux de classe des élèves, un des outils de communication entre parents et école. Vous pouvez y lire ce que l'élève a fait et doit faire pour l'école.

Quel est l'horaire des cours ?

Le premier cours débute à 8h30 mais chaque élève doit être sur la cour de récréation à 8h25 afin de prendre son rang.

Les périodes de cours durent 50 minutes.

Deux récréations de 10 minutes (l'une le matin de 10h10 à 10h20, l'autre l'après-midi de 14h40 à 14h50) sont prévues. Elles se font sur la cour du premier degré de manière à éviter les contacts avec les élèves des années supérieures.

Les cours s'arrêtent le matin à midi (arrêt d'une heure de 12h00 à 12h55), et l'après-midi soit à 15h40, soit à 16h30 pour les élèves convoqués au(x) rattrapage(s) et pour les plus grands.

Une étude d'attente est prévue tous les jours (sauf le mercredi) jusqu'à 17h00.

Seuls les élèves qui sont domiciliés à Ciney (ville) et qui retournent manger à la maison peuvent quitter l'école sur l'heure de midi.

Qu'est-ce que l'immersion ?

L'immersion en néerlandais à l'Institut Saint-Joseph est une possibilité offerte depuis 2004 pour les élèves de relever un défi : cela nécessite beaucoup de travail et donc une solide motivation personnelle. L'objectif de l'immersion est d'apprendre les compétences de certains cours dans la langue cible : sciences et étude du milieu au premier degré, géographie et histoire à partir du deuxième degré. Les cours sont essentiellement donnés par des professeurs « native speakers ». Quant au cours de néerlandais, il est dispensé par les professeurs de néerlandais du degré inférieur. Au total, les élèves du premier degré ont 12 heures de pratique de la langue néerlandaise par semaine. Les élèves des deuxième et troisième degrés, quant à eux, ils ont 8 heures de cours par semaine.

En cas de difficultés observées par l'élève, les parents ou les professeurs, un éventuel arrêt de l'immersion est étudié par le conseil de classe, la direction avec les parents et l'élève. L'avis est aussi demandé aux professeurs d'immersion. Les élèves d'immersion sont répartis de manière à pouvoir, en cas de difficultés, abandonner l'immersion sans quitter leur classe.

Que veut dire le projet « Anglais : intelligences multiples » ?

Cette approche des langues fait suite à des projets européens qui avaient mis en partenariat des professeurs du Liechtenstein, d'Autriche, de Pologne, de Hongrie, de Suède, de Catalogne, de Malte, d'Italie... et de Belgique. Depuis de nombreuses années, il existe des formations basées sur le management de la classe, les Intelligences Multiples, les Styles d'apprentissage, le Mind-Mapping et autres techniques faisant appel aux différentes capacités du cerveau.

L'Institut Saint-Joseph est la première école en Belgique à avoir osé se lancer dans l'expérience afin d'optimiser les résultats des élèves et de vivre le métier d'enseignant « avec bonheur ».

L'Institut Saint-Joseph a reçu le prix de l'innovation pédagogique (Label Européen des Langues) des mains du président de la commission européenne en 2013.

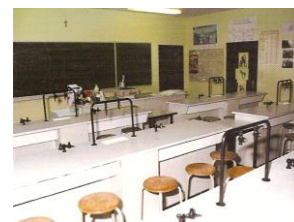
Quelles sont les possibilités de contact avec les parents ?

Les parents peuvent rencontrer les professeurs quatre fois par an (soit au moment des bulletins ou des cartes intermédiaires), mais également sur rendez-vous.

De quel équipement disposez-vous ?

Outre le parc de 8 ha dans lequel sont dispersés les bâtiments abritant les différentes années, nous disposons :

- de plusieurs salles d'ordinateurs multimédia,
- de nombreux laboratoires de sciences, de salles de dessin (DAO) ...
- d'un hall omnisports, d'un gymnase, d'une salle aux engins, d'une salle de musculation, d'un praticable pour la danse,
- d'une bibliothèque accessible pour tout élève du D1 qui en fait le demande au secrétariat (Béjart),
- d'ateliers et laboratoires disposant de matériels performants, d'une machine à commande numérique, d'automates... à utiliser dans le cadre des cours de soudure, chauffage, automation, électricité, froid industriel ...
- un **C**entre de **T**echnologies **A**vancées (CTA)



Avez-vous un règlement d'ordre intérieur (R.O.I) ?

Oui, nous avons des règles de vie auxquelles les parents et l'élève souscrivent en septembre en s'inscrivant. Dans une école, on apprend à s'adapter à la vie en société. Nous sommes très sensibles à l'éducation des jeunes dont nous avons la charge.

La notion de respect est le cœur du règlement d'ordre intérieur

Les élèves ne peuvent sortir de l'école avant la fin des cours. Seuls les Cinaciens peuvent retourner dîner à la maison après accord des parents.

L'école est un lieu non-fumeur.

L'usage du GSM (pas la possession) est interdit au 1^{er} degré (**Le GSM doit être désactivé**).

Un exemplaire du règlement d'ordre intérieur (ROI) peut être obtenu sur simple demande auprès de la direction de l'école.

Les sanctions sont signalées aux parents via le journal de classe, la plateforme SmartSchool, un courrier, un appel téléphonique, une rencontre selon leur gravité.

Avez-vous un règlement des études ?

Oui, il prévoit le système général d'évaluation utilisé, les supports d'évaluation, le système de notation appliqué. Il précise les attitudes et comportements attendus de l'élève pour un travail scolaire de qualité. Il renseigne les parents sur le conseil de classe (mission, compétences). Il explique enfin les différents types d'attestations accordées. Un exemplaire peut être obtenu sur simple demande auprès de la direction de l'école.

Peut-on prendre un repas de midi à l'école ?



Oui, les élèves du 1^o degré ne sont d'ailleurs pas autorisés à quitter l'école.

Deux réfectoires de ± 400 places permettent de les accueillir.

S'ils ne consomment pas un lunch apporté du domicile, ils peuvent y acheter du potage, des crudités, un sandwich, ou un repas type "snack" (pâtes, hamburger, panini...).

Une autre formule est également possible : le repas complet.



Comment accéder à l'école ?

Transports scolaires SNCB - TEC

SNCB : Ligne Namur-Luxembourg

TEC

13	Ciney – Ohey - Andenne
43	Dinant - Ciney - MontGauthier
47	Ciney - Conneux - Custinne
48	Ciney – Sinsin - Bonsin
126A	Huy - Ciney
128A	Ciney – Spontin - Yvoir
430	Dinant – Thynes - Ciney
66	Namur – Gesves - Ciney

Pour une description complète des parcours et arrêts, les horaires officiels peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande au centre d'Information Téléphonique du TEC Namur-Luxembourg, au 081/720840 ou en consultant le site : www.infotec.be

NB : L'école dispose de quelques fardes d'information TEC pour les inscriptions.

Les grilles horaires

En première année

Formation commune : 28 heures (32 heures en 1^{re} Différenciée)

Cours	1 Commune	1 Co « PIA »	1 Différenciée
Langue moderne Anglais ou Néerlandais	4	4	2
Education physique	3	3	3
Français	6	6	8
Mathématique	4	4	5
Religion catholique	2	2	2
Sciences *	3	3	2
Etude du milieu*	4		2
Education par la technologie	1		
Education musicale	1		1
Education plastique			3
Electricité	-		2
Mécanique	-		2

En 1Co : + 4 h d'activités complémentaires

- 1h de latin
- 1h de dessin technique
- 1h d'initiation à la vie économique et sociale
- 1h Travaux Dirigés en mathématique

En 1Co « PIA » : + 10 h d'activités de soutien (TD mathématique, remédiations matières, méthode, estime de soi, préparation des épreuves d'évaluation...)

Durant l'année scolaire (suivant l'avis du conseil de classe), les élèves éprouvant de grosses difficultés peuvent suivre temporairement ou non cette grille horaire.

* En immersion, les cours de sciences, étude du milieu et langue I sont donnés en néerlandais.

En deuxième année

Formation commune : 28h

Cours	2 Co ou 2 S	2 Co « PIA »	2 Différenciée
Langue moderne* Anglais ou Néerlandais	4	4	2
Education physique	3	3	3
Sciences *	3	3	2
Etude du milieu*	4	4	2
Français	5	5	8
Mathématique	5	5	5
Religion catholique	2	2	2
Education par la technologie	1	1	
Education plastique	1	1	3
Travail accompagné	-		
Electricité	-		2
Mécanique	-		2
Dessin technique	-		
Education musicale	-		1

Pour les 2Co et 2S, + 4 h d'activités complémentaires ou 2h d'activités complémentaires et 2h de soutien

En 2Co : Il faut choisir entre 4 « menus » qui n'engagent pas pour le choix dans l'année suivante (3^e)

- 2h d'électricité + 2h de mécanique
- 2h de latin + 2h de culture antique
- 2h de socio-économie + 1h d'art + 1h de français
- 2h sciences + 1h d'informatique + 1h de dessin artistique

En 2S : + 2h d'AC (Électricité ou Latin ou Socio-économie ou Sciences)
+ 2h de soutien (Math-Français)

La 2Co « PIA » : pour les élèves de 2Co ayant rencontré des difficultés l'année précédente, nous proposons une grille horaire adaptée, qui leur permettra d'acquérir toutes les compétences nécessaires pour l'obtention du CE1D. Ils suivent les cours de 2^e année qui sont complétées par 2 heures de méthodologie et deux heures de français ou mathématique ou langue. Ces 4 heures remplacent les 4 heures d'activité au choix de l'élève.

* En immersion, les cours de sciences, étude du milieu et langue I sont donnés en néerlandais.

Des heures de coenseignement sont prévues en français, langues, mathématiques en 2 Co.

A l'issue du premier degré, les élèves ont le choix entre de nombreuses options dans

- l'enseignement général de transition,
- l'enseignement technique de transition,
- l'enseignement technique de qualification,
- l'enseignement professionnel,
- l'enseignement professionnel en alternance.

Les occasions de nous rencontrer pour découvrir l'école

Journée d'information : Samedi 1^{er} février 2020 à 9h30 ou à 13h30 à la salle Icare

Votre enfant pourra, pendant que les parents seront invités à la projection d'un diaporama présentant l'école, suivre un cours comme s'il était déjà en première. Cela lui permettra de se rassurer en rencontrant ses futurs professeurs.

Nous vous demandons de nous signaler le choix du cours qu'il désire suivre au 083/23 21 60

Il vous faudra préciser si le cours suivi est celui de 9h30 ou celui de 13h30.

Parmi les possibilités suivantes :

- Mathématique
- Français
- Sciences
- Etude du milieu
- Latin
- Technologie
- Socio-économie
- Immersion (Sciences)
- Immersion (Etude du milieu)
- Anglais « intelligences multiples » (avec vous)

Nous aurons alors l'occasion de répondre à toutes les questions que votre enfant et vous-même aurez envie de nous poser.

Journées « Portes ouvertes » de l'école technique : le vendredi 15 mai 2020

Ouverture des laboratoires, des ateliers et du CTA

Exposition artistique

Spectacles des arts d'expression :

- 30 avril 2020 (5^e)
- 7 et 8 mai 2020 (6^e)

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

